

## AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PREMIER PROJET DE REGLEMENT # 2023-595 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO 2013-518 POUR AGRANDIR LA ZONE 87-VA A MEME LES ZONES 53-AF(10HA) ET 86-VA-AD(AM)

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement no 2023-595 modifiant le règlement de zonage no 2013-518 pour agrandir la zone 87-Va à même les zones 53-Af(10ha) et 86-Va-Ad(am).
- 2. Une assemblée de consultation aura lieu **le jeudi 8 juin 2023 à 19 heures** à la salle municipale située au 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables. L'objet de cette consultation est de recevoir les commentaires sur ce règlement portant sur l'agrandissement de la zone 87-Va pour y inclure une portion de territoire qui a été exclu de la zone agricole par une décision de la CPTAQ le 18 janvier 2022 au dossier 431008.

## Plus précisément :

- L'article 1 modifie le plan de zonage de l'Annexe A du règlement de zonage par l'agrandissement des limites de la zone 87-Va et de facto le déplacement des limites des zones 53-Af(10ha) et 86-Va-Ad(am).

Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, Yvon Bourassa présentera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- 3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Lac-aux-Sables, au <a href="https://www.lac-aux-sables.qc.ca">www.lac-aux-sables.qc.ca</a> dans la section Avis publics.
- 4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5. Le projet de règlement concerne les zones suivantes :
  - La zone 87-Va : Pourtour du Lac-Huron et une portion de la décharge du lac Huron (rivière Propre);
  - La zone 53-Af(10ha): Portion de la montagne à l'est du lac-Huron jusqu'à la route Boutet et la décharge du lac aux Sables (rivière Propre).
  - La zone 86-Va-Ad(am) : Portions à proximité du chemin des Rives-du-Cerf.

Voir l'illustration jointe au présent avis..

La description de ces zones peut également être consultée au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Donné à Lac-aux-Sables ce 11 mai 2023.

Madame Manuella Perron, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



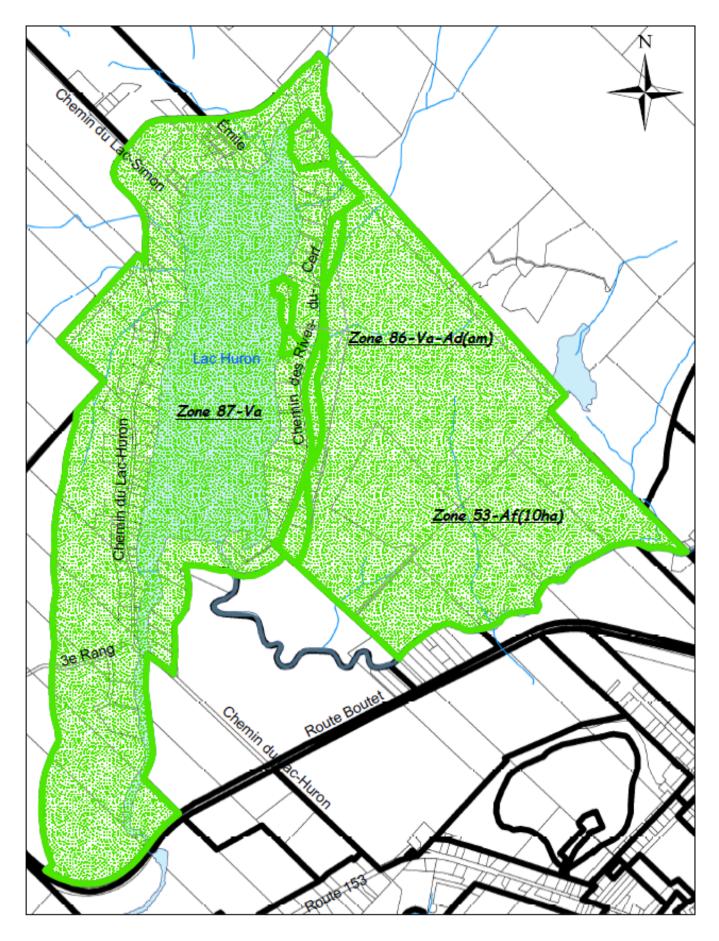


Illustration des zones concernées.